

Conditions générales de vente Restaurant du Lac & Trémelin traiteur

Généralités

Le client reconnaît avoir pris connaissance et déclare expressément accepter les conditions générales de vente dès lors qu'une commande est passée. En ce sens le client accepte sans réserve l'intégralité des stipulations prévues dans ces conditions, à l'exclusion de toutes autres.

Devis- commande

Les réservations sont définitives à réception:

- du devis daté et signé par le client avec la mention BON POUR ACCORD.
- du versement au restaurant du lac d'un acompte de 30% du montant TTC du devis.

A défaut de ces pièces la société se réserve le droit d'annuler l'option sans autre préavis.

Garantie de couverts

La composition du menu (un choix unique pour l'ensemble des convives) doit nous être communiquée au moins 1 mois avant la date de la prestation, avec les spécificités de votre événement (plan de table, ...).

Le nombre définitif de convives doit être communiqué dans un délai de 14 jours, et sera retenu comme base minimum de facturation, et ce, même si, le jour de la prestation, le nombre de convives est inférieur. A l'opposé, si le nombre de convives est supérieur, la facturation sera établie sur le nombre réel et servi. Ces informations doivent nous parvenir impérativement par mail : reception@tremelin.bzh.

Tarifs et conditions particulières

Les devis sont valables 3 mois à compter la date d'envoi au client.

Les montants mentionnés sont les tarifs applicables pour l'année en cours. Tous nos prix s'entendent TTC sur une base de 20 adultes minimum.

Nos prestations comprennent la vaisselle, le nappage et le service (environ un serveur pour 30 personnes). La décoration de la table ainsi que de la salle ne sont pas incluse.

Conditions de règlement et retard de paiement

Sauf accord particulier, les règlements seront échelonnés de la manière suivante:

- 30% d'acompte à la commande.
- Solde la veille de la réception au plus tard le jour même.
- Pour les entreprises solde à régler au plus tard 15 jours après réception de la facture.

Tout retard de paiement total ou partiel entraînera l'application d'une pénalité de retard correspondante au taux d'intérêt légale majoré de 10 %.

En outre, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 80 € sera exigée en cas de non-respect des conditions de règlement.

Annulation de commande

Toute annulation intervenant:

- Avant 3 mois sera facturée 30% du montant TTC de la facture.
- Entre 3 mois et 1 mois sera facturée 50% du montant TTC de la facture.
- Moins d'un mois ouvré avant la date de la prestation sera facturée 80% du montant TTC de la facture.

Dégradations

Tous dommages (vaisselle, matériel, nappage) occasionnés lors de la prestation, par le client ou ses participants, seront facturés selon notre barème.

Le Restaurant du lac ne pourra être tenu responsable des vols ou dégradations des biens des participants.

Le service

Le service est assuré par notre personnel:

- jusqu'à 17 heures pour une prestation de déjeuner
- jusqu'à 1 heure du matin pour une prestation en soirée.

Tout dépassement d'horaire sur la prestation sera facturé au client à raison de 30€/heure et par personnel de salle. Toute heure entamée est considérée comme due.

Réclamation

Aucune réclamation sur la prestation ne sera prise en compte passé un délai de 3 jours.

Toute réclamation devra être formulée par écrit recommandé et adressée au Restaurant du lac Domaine de Trémelin 35750 Iffendic.

Le Restaurant du lac s'engage à répondre dans un délai de 5 jours.

A défaut d'accord amiable, tout litige relèvera de la seule compétence du tribunal de Rennes.

date et signature